



IV-La Communauté européenne

Le Programme commun de gouvernement de la Gauche de 1972 définissait ainsi le double objectif d'un gouvernement de gauche à l'égard de la C.E.E. :

« D'une part, participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires.

D'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social. »

(PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT 1972)

Ces objectifs étaient précisés l'année suivante à Bagnolet lors du Congrès national extraordinaire du Parti socialiste consacré à l'Europe :

« La construction de l'Europe doit être poursuivie sans délai ni préalable. Les socialistes savent que l'Europe à construire ne peut être immédiatement une Europe socialiste. Ils choisissent de participer à sa construction, mais en conservant au gouvernement comme dans l'opposition, trois préoccupations fondamentales :

1. Faire en sorte que la construction de l'Europe et les politiques communes ne se traduisent pas par une dégradation des conditions de vie des travailleurs au profit du capital ;

2. Faire en sorte que l'Europe à construire reste susceptible d'évoluer vers un modèle original de socialisme ce qui suppose sa réelle indépendance vis-à-vis des deux

blocs, et la démocratisation de ses institutions ;

3. Faire en sorte que les délégations de compétence à consentir au profit des institutions européennes ne puissent limiter la liberté d'action du futur gouvernement de la gauche pour l'exécution de son programme ; du succès ou de l'échec de la Gauche en France peut dépendre en effet l'évolution future de l'Europe vers le socialisme. »

Cette position était confirmée par le Comité directeur du 21 octobre 1978 qui adoptait le Manifeste socialiste en vue de la première élection au suffrage universel direct du Parlement européen :

« La Communauté économique européenne, telle qu'elle existe, repose davantage sur la technocratie que sur l'élan populaire, elle suscite plus d'incompréhension que d'enthousiasme, elle porte plus d'inégalités que de justice.

Cependant, parce que l'exploitation capitaliste s'organise de plus en plus à l'échelle mondiale, parce qu'en face d'elle la solidarité de ceux qui la subissent devient internationale, le Parti socialiste considère que le combat qu'il mène dans notre pays doit nécessairement être prolongé à la dimension européenne.

En affirmant qu'une forme de construction européenne est plus que jamais nécessaire, les socialistes ne confondent pas pour autant les objectifs qu'ils estiment possibles pour l'Europe, avec le programme de transformation économique et sociale qu'ils ont proposé aux Français au long des dernières années, en particulier lors des élections législatives de 1978.

L'évolution de la C.E.E. nous laisse en effet dans une situation où les centres de pouvoirs nationaux demeurent responsables en dernier ressort, et où, par conséquent, les rapports de force sociaux et politiques internes demeurent déterminants.

Les socialistes estiment cependant que, si la conquête du pouvoir national sur la base des engagements qui sont les leurs, reste aujourd'hui l'enjeu essentiel du combat politique, la réalisation de son programme par un gouvernement de la gauche au niveau de notre pays se heurtera à d'autant moins de difficultés que notre environnement européen sera moins marqué par le libéralisme et l'atlantisme. »

(MANIFESTE SOCIALISTE, OCTOBRE 1978)

et dans le Projet Socialiste

« La réalisation en France du Projet Socialiste se heurtera à d'autant moins de difficultés que notre environnement européen sera moins marqué par le libéralisme et l'atlantisme. Engagée dans la construction d'une société socialiste, la France contribuera à la démocratisation de la Communauté, elle en utilisera les institutions pour favoriser la convergence des luttes sociales contre le chômage, pour l'abaissement de la durée du travail, pour le contrôle des multinationales, pour la dé-

fense des libertés et l'extension de la démocratie. »

(PROJET SOCIALISTE)

C'est avec cette approche que le P.S. dialogue régulièrement avec les autres partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes de la Communauté, en particulier au sein de l'Union des partis socialistes de la C.E.E. Grâce aux travaux de l'Union, une déclaration des dirigeants en 1978 et l'appel commun adopté lors du Congrès de Bruxelles en 1979, ont permis de préciser le cadre de travail du Groupe socialiste de l'Assemblée européenne.

Le dernier congrès de l'Union qui s'est tenu à Luxembourg les 3 et 4 mars 1980 et qui avait pour thème central : *contre la droite en Europe, les socialistes*, a également permis d'adopter de nouveaux statuts qui précisent les buts de l'Union :

— renforcer le mouvement socialiste tant dans la Communauté que dans l'ensemble de l'Europe ;

— développer l'information réciproque et la coopération entre les partis ;

— s'efforcer de définir les orientations essentielles et les priorités communes sur les principaux problèmes résultant de l'existence des communautés européennes ;

— garantir des relations de travail étroites entre les partis membres, l'Union et le Groupe socialiste du Parlement européen ;

— assurer une étroite collaboration et une compréhension mutuelle avec l'Internationale socialiste ;

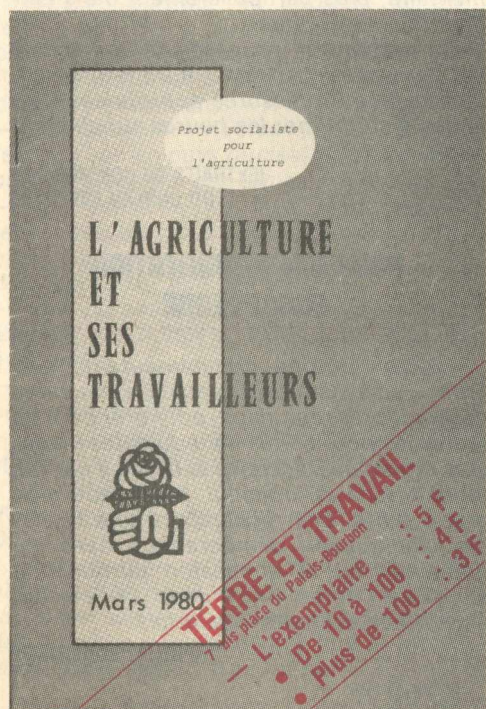
— favoriser les échanges et les contacts avec les organisations syndicales, professionnelles, les associations et coopératives européennes ;

Ces statuts précisent également les modalités de prises de décision au sein des différents organes de l'Union : « Le plus large accord possible doit être recherché entre tous les partis-membres et les décisions politiques doivent être prises sur la base du consensus ».

(STATUTS DE L'UNION DES P.S. DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE)

Le Manifeste socialiste pour l'élection européenne (octobre 1978), le Projet Socialiste (janvier 1980), les prises de décisions du Comité directeur ou du Bureau exécutif, en particulier sur l'élargissement de la C.E.E., le système monétaire européen, le maintien de l'emploi dans la sidérurgie française ainsi que les interventions des élus socialistes à l'Assemblée nationale, au Sénat et à l'Assemblée des Communautés européennes, constituent un ensemble de documents qui illustrent les propositions du P.S. pour bâtir l'Europe des travailleurs.

Celle-ci ne pourra se faire que pour autant que soient pris en compte les intérêts propres des travailleurs de chaque pays et, en ce qui nous concerne, des travailleurs français. Ceci fonde le point de vue du Parti socialiste par rapport à l'élargissement de la Communauté économique européenne exposé dans un communiqué du Bureau exécutif du 26 septembre 1978 :





« La perspective de l'élargissement suscite chez les travailleurs et dans les milieux professionnels concernés des inquiétudes justifiées. Aussi, le Parti socialiste subordonne-t-il son accord à l'adoption préalable d'un certain nombre de mesures qui lui paraissent indispensables.

Pour les Socialistes, la première de ces conditions sera la refonte de la politique agricole commune. Celle-ci devra comporter une véritable organisation des marchés pour les productions affectées par l'élargissement (viticulture, fruits et légumes en particulier), afin de garantir les revenus et d'améliorer les conditions de vie et de travail. Les spéculations sur la fluctuation des monnaies et les pratiques de dumping pourraient être prévenues conformément à l'art. 44, § 1 du traité de Rome, si l'on appliquait à l'Europe élargie un système de prix minimum vérifiés aux frontières dans la monnaie officielle du pays d'importation. Des offices par produit mis en place au plus tôt, des mécanismes régulateurs assureraient l'application de cette politique.

La deuxième condition concerne l'industrie. Des dispositions devront intervenir, après discussion avec les travailleurs intéressés et leurs organisations syndicales, afin de permettre aux secteurs en situation difficile (sidérurgie, chantiers navals, textiles, chaussure, etc.) de maintenir et de développer leurs activités.

La troisième condition est un plan détaillé de renforcement de la politique régionale. Au niveau communautaire, le Plan impliquera un accroissement des crédits du Fonds régional et une redéfinition des procédures d'utilisation de ces fonds. Au niveau national, la politique d'aménagement du territoire devra comporter les calendriers et les moyens des interventions publiques nécessaires à la réalisation des objectifs définis en liaison avec les régions et les collectivités locales les plus directement concernées. Cette politique régio-

nale mobilisera les ressources nécessaires pour assurer le développement économique des régions méridionales. »

(COMMUNIQUE DU BUREAU EXECUTIF)

Aujourd'hui, nos parlementaires se battent au Parlement européen pour défendre l'élevage du mouton en France et une organisation équitable du marché de la viande ovine dans le sens des propositions de réforme de la politique agricole commune proposée par le Groupe socialiste au Parlement européen et à l'Assemblée nationale.



13 24

V-Solidarité et action internationale

« La lutte pour les Droits de l'homme et des peuples commence bien entendu sur notre propre sol. La France ne sera entendue que si elle-même est exemplaire. Notamment dans sa pratique de l'asile politique, de l'accueil des réfugiés ou des travailleurs immigrés. Ce combat est politique (droits démocratiques), social (droits syndicaux), culturel (droits religieux, droits linguistiques) : il y a un lien étroit entre la défense et la promotion des Droits de l'homme et la volonté d'entreprendre et conduire les transformations sociales en France et ailleurs. »

(PROJET SOCIALISTE)

La part prise par les Socialistes dans le soutien à la grève de la faim des travailleurs turcs de la confection à Paris en est la dernière manifestation.

L'échange des délégations, les prises de position, la participation à des rencontres internationales sont des moyens pour exprimer notre solidarité, être mieux à même de peser et d'agir sur la scène internationale, nous informer.

La victoire du peuple nicaraguayen autour du Front sandiniste contre la dictature de Somoza a permis le retour de la démocratie au Nicaragua. De nombreux contacts avaient été établis avec les représentants du Front sandiniste, longtemps avant la chute de Somoza. Pierre Joxe s'est rendu à Managua dès les premiers jours de sa libération, il y a été rejoint par une mission de l'Internationale socialiste.

L'approfondissement des liens de notre parti avec le F.L.N. algérien s'est exprimé lors de la visite d'une délégation de haut niveau de ce parti à Paris les 7, 8, 9, 10 janvier 1980.

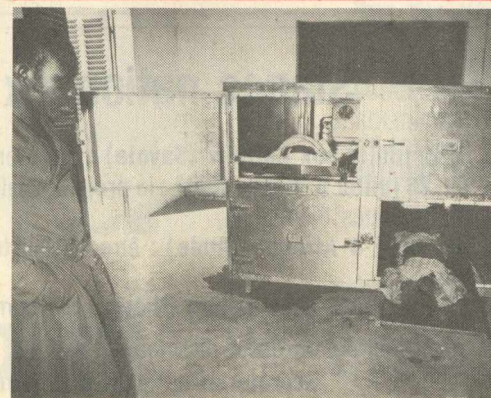
De nombreux points d'accord ont été dégagés dans un communiqué commun. Les deux délégations ont souligné, entre autres points « les intérêts communs des Etats riverains du bassin méditerranéen » et réaffirmé « leur souci de faire de la Méditerranée un lac de Paix. Elles estiment nécessaire de se concerter sur les crises qui peuvent surgir en Méditerranée pour définir ensemble les engagements permettant de favoriser le maintien de la paix, l'entente entre les peuples de la région et le développement de leur coopération ».

Il faut aussi citer le voyage de Gaston Defferre à Alger en tant que président de la région Provence-Côte d'Azur, jetant les bases d'une coopération nouvelle entre les deux rives de la Méditerranée.

Le Parti socialiste a condamné l'intervention de l'armée française en Centrafrique pour déposer Bokassa (dont les actes de terreur et de répression avaient été dénoncés dès 1972 par François Mitterrand à l'Assemblée nationale) et imposer D. Dacko. Par un communiqué du 29 et 30 septembre 1979, le Comité directeur demandait que le peuple centrafricain puisse librement décider de son sort :

« Contraint par la pression du peuple centrafricain d'envisager l'abandon de son allié Bokassa, le gouvernement français utilise des méthodes (intervention directe des troupes françaises) qui soulignent de façon plus spectaculaire encore son ingérence dans cet Etat d'Afrique. Les coups d'Etat réalisés par des forces armées étrangères ne peuvent se substituer à la volonté populaire. Le Comité directeur du Parti socialiste exige du gouvernement français qu'il laisse dans les plus brefs dé-

(Suite page 16)



Les victimes de Bokassa